



commune de Walincourt-Selvigny

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation :

13/11/2025

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Pascal BENGIN – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Laurent HUTIN – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT – Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM – Yves WAYEMBERGE.

Etaient absents : Marlène BACQUET – Isabelle GALLOIS – Damien LECOMPTE.

Ont donné pouvoir : Aude BOCQUET à Laurent HUTIN – Marie-Françoise DELLOUE à André-Marie FORRIERRE – Christine WAYEMBERGE à Floriane THIELAIN.

Quorum : fixé à 10 membres présents, **atteint**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

Objet de la délibération : EFFACEMENT DE DETTE N°2.

Numéro de la délibération : délibération 2025-049

En 2024 la commission de surendettement a proclamé l'effacement des dettes de la famille [REDACTED] en vue de son rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Par délibération n°2024-004 du 22 février 2024, le conseil municipal avait décidé de l'abandon des créances de la famille [REDACTED] pour un montant de 228,69 €. Les comptes de 2024 n'avaient alors pas été soldés. La créance s'élève en réalité à 286,77 € pour des repas de cantine pris en juin et juillet 2024. Soit une différence de 58,08 €. Le Maire rappelle que le conseil ne peut refuser la dépense, et propose son inscription au compte 6542.

Par conséquent, le conseil municipal **DECIDE** par vote à main levée

- **D'AUTORISER** le Maire à émettre un mandat au compte 6542 "créances éteintes" d'un montant de 58,08 € ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Résultat du vote : Unanimité : 16 POUR.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI.

Acte rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture
de Cambrai le __/11/2025.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.